LE COMITE DE LA VOIE SACREE NATIONALE ET DE LA VOIE DE LA LIBERTE

& l'A.S.M BAR-LE-DUC

Ste Ménehould - Verdun - 44,5 km

Ste Ménehould - Clermont en Argonne - 14,5 km

Ouvert à la marche nordique pour les 14,5 km

39ème EDITION - 8 MAI 2019 INVITATION

Grand Prix de la Voie de la Liberté

OUVERT A TOUS LES MARCHEURS LICENCIES OU NON DAMES ET HOMMES

Engagements 10 €uros

Marche du Souvenir 39/45









- Article 1: Le 39^{ème} Grand Prix de Marche de la Voie de la Liberté, est organisé par le Comité de la Voie Sacrée Nationale & de la Voie de la Liberté, avec l'aide technique de l' A.S.M BAR-LE-DUC le 8 Mai 2019 Marche du Souvenir de la Guerre 1939/1945. Ouvert aux Marcheurs Nordiques. Présentation d'une licence en cours ou d'un certificat médical pour les non licenciés.
- Article 2 : Les Marcheurs auront à parcourir une distance de 44,5 Km entre Ste-Ménehould et Verdun, départ à 9h00 ou une épreuve de 14,5 km entre Ste Ménehould et Clermont en Argonne, départ à 9h. Une épreuve réservée aux marcheurs nordiques, prendra le départ à Ste Ménéhould également à 9h00 sur 14,5 Km afin d'arriver à Clermont. La remise de coupe sera organisée à la Mairie de Clermont pour cette épreuve populaire à 11h00 & un vestiaire sera mis à disposition de 10h30 à 12h00 Gymnase Municipal à 500m de la Mairie environ près du stade de Foot. Lots à Verdun aussi !
- <u>Article 3</u>: Les concurrents des 44,5 Km ne seront pas arrêtés mais ceux qui ne franchiront pas la ligne d'arrivée avant 16h00 ne seront pas classés. Arrêt et classement à 15h30 à la barrière d'entrée de Verdun pour les retardataires.
- Article 4 : Les athlètes apporteront leur ravitaillement personnel qu'ils pourront prendre à partir du Km 4,400 environ. (1^{er} grand parking) Les voitures des ravitailleurs devront être garées **obligatoirement sur le côté en dehors de la chaussée**. Ensuite le ravitaillement sera autorisé à chaque fois que le concurrent le voudra les voitures étant autorisées à suivre après le 1^{er} ravitaillement si l'espacement est suffisant ou bond par bond (si plusieurs marcheurs). Interdiction de s'arrêter sur la chaussée D.3 ou D.603 ou sur les autres chaussées. Ces ravitailleurs devront partir 10 minutes avant les Marcheurs pour attendre au premier point autorisé. L'épreuve sera précédée par un véhicule ouvreur en permanence et suivie de même par un autre véhicule permanent à l'arrière.
- <u>Article 5 & 6 :</u> Chaque marcheur (ou +) sera accompagné par son véhicule mais ce véhicule ne devra pas circuler à côté du marcheur pour quelque raison que cela soit ; il progressera bond par bond. Les véhicules seront assurés par leurs propriétaires. (Pas d'accompagnateur à pied ni à bicyclette.)
- Les Marcheurs devront se conformer au code de la route et tenir leur **droite** à tout moment. Il est interdit notamment de couper les virages et d'utiliser les trottoirs. Marcher à la droite du côté droit!
- Article 7: Le dossard sera porté en entier et épinglé sur la poitrine en permanence. En cas de changement de maillot, le marcheur & son véhicule devront être arrêtés sur un lieu hors chaussée, tant que le dossard ne sera pas remis sur celui-ci.
- Article 8/9: Engagement à 10 euros. Il faut s'engager à l'avance au moyen du bulletin joint à cette invitation ou par téléphone au 06.81.03.04.47 ou au 06.34.70.07.39. Le Jury de l'épreuve **pourra** être présenté aux concurrents sur la ligne de départ.
- <u>Article 10</u>: Aucun participant ne pourra prétendre à des frais de déplacement et les dépenses engagées sur le parcours seront réglées directement par l'athlète ou son accompagnateur.
- <u>Article 11 :</u> Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la perte, le vol ou la détérioration d'objets avant, pendant ou après l'épreuve.
- Article 12 : Toute réclamation devra être faite au Chef-Juge au moment de l'incident sur lequel elle porte ou au maximum 30' après celui-ci, par écrit, accompagnée de 100 €uros rendu par moitié si la réclamation est acceptée. (Papier à entête du club)
- <u>Article 13</u>: Pour participer au classement par équipes, les marcheurs devront avoir renouvelé leur licence au plus tard la veille de l'épreuve & porter les couleurs de leur club.
- Article 14: Tout cas non prévu par le présent règlement ou les règlements généraux de la F.F.A, sera tranché par le Chef-Juge et le directeur de l'épreuve.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Dossards : 7h30 : Place Général Leclerc Mairie – Salle du rez-de-chaussée)

Vestiaires: 7h30 à 8h30 Piscine de Sainte-Menehould

Départ : 9h00: 44,500 Km place Leclerc côté Mairie

Départ 14 Km 9h00 : Identique

Ravitaillement : A partir du 1^{er} grand parking à droite le long de la D.603

Arrivée 14 Km: 10h15: A partir de 10h15 Mairie de Clermont

Remise des coupes : 11h00 : Cours Mairie de Clermont ou salle en Mairie. Lots à Verdun

Vestiaires: **14h00**: Ancienne salle de Sports Stade du Parc de Londres à Verdun

et 10h30 à Clermont-en-Argonne. Gymnase communal.

Arrivée jusqu'à 16h00 : Derrière la Mairie à Verdun cour Hôtel des Sociétés rue Poincaré

Récompenses 16h30 : Salle des Fêtes de l'Hôtel des Sociétés 1^{er} étage (dans la cour).

Pointage 44,5 Km: 13h30 Ligne d'arrivée mairie de Verdun cour Hôtel des Sociétés

Sécurité : Association des Signaleurs Verdunois, Direction : Yannick Limosin

Tous renseignements : Maurice MICHELET Président du Comité de la Voie Sacrée

Nationale et de la Voie de la Liberté - 16 rue des Vignes

55400 Vaux-devant-Damloup

☎: 03.29.88.39.29 ou 06.75.23.28.60 **□**: micheletmaurice48@gmail.com

Ou

William PFISTER 8 rue Saint-Hilaire

Président de l'ASM Bar le Duc 55000 Longeville-en-Barrois

2 : 06.81.03.04.47

: annickwilliam@orange.fr

Ou

Dominique BARRERE 2 d'Anjou

55000 Bar-le-Duc

Secrétariat Général de l'ASM Bar le Duc

2 : 06.34.70.07.39

■: barrere.asmb@orange.fr

HORAIRE POSSIBLE DU 1^{er} CONCURRENT 8 Mai 2019

Date	Lieux	Rues/Routes	Km Partiel	Cumuls	Horaire 1er
	Sainte-				
08.05.15	Menehould				
	Départ Réel 14,5 & 44,5	Place Général Leclerc (Mairie)	0,00 Km		9h00'
	Km	Rue Drouet Avenue Victor			
	D.63	Route de Verdun			
		Côte de Billon			
		Haut sortie de Sainte-Menehould	2,900 Km		9h15'
	D.603	D.3 La Grange aux Bois	4,575 Km	4,575 Km	9h26
	"	Les Vignettes	3,000 Km	7,475 Km	9h42'
	"	D.603 Les Islettes	3,000 Km	10,475 Km	10h00'
	"				
	CLERMONT	Clermont-en-Argonne Mairie	3,000 Km	14,500 Km	10h29'
		Vraincourt	3,875 Km	18,875 Km	10h50'
	"	Parrois	2,500 Km	21,375 Km	11h10'
	"	Récicourt	2,000 Km	23,375 Km	11h22'
		Domboolo on Argonno	2 900 1/m	27 175 Km	11h46'
	"	Dombasle-en-Argonne Blercourt	3,800 Km 5,600 Km	27,175 Km 32,775 Km	12h21'
	"		4,500 Km	32,775 Km	12h21 12h49"
	"	Carrefour V.L/V.S (N.3/RNVS) Baleycourt	2,700 Km	38,700 Km	121149 13h06'
	п	Baleycourt	2,700 Kili	30,700 Kill	131100
	"	Passage à niveau	1,000 Km	41,300 Km	13h22'
	Verdun	Avenue de Paris			
		Pont du Mort Homme Avenue De Gaulle	1,800 Km	42,300 Km	13h23'
		Avenue Garibaldi			
		Rue Saint-Paul			
		Rue Mazel			
		Rue Beaurepaire			
	Arrivée	Rue Poincaré cour de l'Hôtel des Sociétés	1,700 Km	44,500 Km	13h30'
		Vestiaires douches : Parc de Londres			13h30'
		Cérémonie de clôture, Hôtel des Sociétés 1er étage			16h30'
		Horaire approximatif our le 1er			
		Horaire approximatif sur le 1er marcheur			

RAPPEL: CONCURRENTS ET RAVITAILLEURS MUNIS D'UN GILET FLUO JAUNE OU ROUGE COMME TOUS LES CONDUCTEURS.!











BULLETIN D'ENGAGEMENT 8 Mai 2019

Voie de la Liberté 2019 14,5 Km Clermont et 44,5 Km Verdun

NOM DU CLUI	:

Nom	Prénom	Licence N°	Date de naissance Catégorie	Clubs	Sexe	Epreuve

A retourner avant le 5 Mai 2019 à l'adresse :

William PFISTER <u>annickwilliam@orange.fr</u> 06.81.03.04.47 Ou Barrere Dominique <u>barrere.asmb@orange.fr</u>











DERNIERS RENSEIGNEMENTS

- A Clermont : à 11h00, cérémonie de clôture des 14,5 Km avec remise des Coupes : Cours de la Mairie ou en Mairie.
- Vin d'honneur avec la cérémonie officielle.
- Les lots seront remis à Verdun en même temps que les lots de la grande épreuve.
- **Sécurité**: afficher les panneaux jaunes lettres noires sur les voitures des accompagnateurs et du service organisation & les feuilles sur les parebrises (Remis avec les dossards). Portez les gilets fluo obligatoirement.
 - Une voiture ouvreuse en permanence
 - o Une voiture (ambulance) de fin de caravane
 - En cas d'urgence uniquement un seul numéro : 06.75.23.28.60 ou Chef-signaleur 06.16.39.21.55

Rendre les panneaux et les flèches en arrivant au contrôle, la voiture de queue ramassera les panneaux ou flèches tout au long de la route et dans Verdun.

- A Verdun, en plus des signaleurs, flèches jaunes.
- Les classements qui vous sont remis sur place sont susceptibles d'être revus et corrigés avant d'être officialisés sur le site de la FFA alors n'hésitez pas si quelque chose vous semble inexact, réclamez au secrétariat par mail aussitôt ou de vive voix à :

barrere.asmb@orange.fr ou 06.34.70.07.39

Les Présidents

Maurice MICHELET et William PFISTER